

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF n°45-2008
du 30 décembre 2008**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de MAXULA PLACEMENT SICAV aura lieu à partir du **02 février 2010**.

MAXULA PLACEMENT SICAV présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: MAXULA PLACEMENT SICAV
Siège social	: Centre Nawrez, Bloc B, Appart 1-2, 1053 -Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Type	: SICAV Obligataire
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 1.000.000 DT répartis en 10 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 30/12/2008
Promoteur	: MAXULA BOURSE – Intermédiaire en bourse
Gestionnaire	: MAXULA BOURSE – Intermédiaire en bourse
Dépositaire	: BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)
Distributeurs	: MAXULA BOURSE & BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur MAXULA PLACEMENT SICAV, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 31 décembre 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.